



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carburants

Question écrite n° 115216

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur l'augmentation continue ces dernières semaines du prix du carburant pour les automobiles. Entre le début mai et la fin juin 2011, le prix du pétrole a baissé de 25 %, et à la pompe de 1 %. Il s'agit d'une dépense contrainte pour les consommateurs les plus modestes qui ont besoin de carburant notamment pour aller travailler ou réaliser des actes essentiels de leur vie quotidienne. C'est la raison pour laquelle, un plafonnement du prix des carburants par modulation des taxes (TVA et TIPP ou taxe intérieure sur les produits pétroliers) qui représentent plus de 60 % du prix apparaît nécessaire. C'est ce que faisait la France, il y a une dizaine d'années, avec la TIPP flottante, et c'est ce que font certains pays européens comme l'Angleterre et la Belgique en limitant le montant des taxes. Par ailleurs, il apparaît anormal que les très grands profits d'entreprises pétrolières échappent à tout impôt sur les entreprises alors même qu'elles augmentent le prix à la pompe. Une partie de ces taxes devrait être utilisée pour financer les énergies renouvelables. Elle lui demande les mesures qu'entend prendre le Gouvernement en vue de réduire au profit des consommateurs, notamment des plus modestes, les taxes payées sur les carburants et les prix fixés par les entreprises pétrolières.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115216

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7946

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)